

# Pénibilité : actions syndicales annoncées à l'automne

## PENSION Sans accord pour le privé, la réforme marchera sur une jambe

- CSC, FGTB et CGSLB se réunissent ce jeudi après-midi.
- Au menu : la position à adopter dans le dossier de la pénibilité au travail.
- Avant une réunion au CNT ce mercredi.

**A**priori, une réunion anodine, comme il s'en passe tant et tant d'autres dans la longue histoire du front commun syndical. Et pourtant, elle a son importance. Car la rencontre entre la CSC, la FGTB et la CGSLB avait deux points majeurs à son ordre du jour.

Il y a d'abord la réponse à apporter à l'appel du Premier ministre concernant les métiers en pénurie. Avec ce même constat : le ban syndical est ouvert à la discussion, surtout si elle manie la carotte plutôt que le bâton à l'égard des demandeurs d'emploi, mais n'entend pas participer à un jeu consistant à offrir quelque chose aux employeurs « sans contrepartie pour les travailleurs ». Autrement dit, le front commun se veut constructif mais entend néanmoins négocier au sein du « Groupe des Dix », chargé de plancher sur les pistes pour remédier aux pénuries.

Constructive, l'attitude l'est nettement moins sur l'autre dossier chaud du moment : la pénibilité. Pour le secteur public, le camp syndical a fait montre de ses divisions : CSC et SLFP (et

pas la CGSP) ont validé l'avant-projet du ministre fédéral des Pensions, Daniel Bacquelaine (MR), à la condition que le projet de loi soit accompagné d'un arrêté royal fixant la liste des métiers et fonctions pénibles. Une demande qui a suscité une réaction de désapprobation de l'Open VLD et de la N-VA. Pour le secteur privé, la récente réunion du comité de gestion du Service fédéral des pensions a débouché sur un constat de carence : représentants des entreprises et des travailleurs n'ont pu trouver un

terrain d'entente. Les syndicats dénoncent un texte trop imprécis, où le stress n'est pas considéré comme un critère à part entière (il doit être associé à un des trois autres) et un régime où le travailleur devra choisir entre partir plus tôt à la retraite ou travailler comme un salarié normal afin de recevoir une pension complète. Côté patronal, on regrettait des critères trop vagues et une sélection de métiers plutôt que de fonctions qui ouvre la porte à un régime d'exception trop large, vidant le report de l'âge légal de la retraite (à 67 ans) de sa substance. « Le front commun syndical est plus soudé que jamais, insiste Robert Vertenueil, président de la FGTB. La ligne reste la même : la loi sur la table est mauvaise. » Malgré ces divergences, le ministre avait choisi de solliciter l'avis du Conseil national du travail, où patrons et syndicats siègent. Etrange, compte tenu de leur désaccord. La date

est à présent connue : le CNT se réunira ce 27 juin. Mais l'échec enregistré lors de la réunion du comité de gestion du Service fédéral des pensions devrait plus que probablement se répéter mercredi prochain.

### Actions et information

Avec pour effet de bloquer la réforme ? Cela n'est pas exclu. En effet, Daniel Bacquelaine avait exprimé sa volonté d'avancer conjointement pour les secteurs public, privé et les indépendants. Afin de permettre la reconnaissance de la pénibilité de certaines fonctions, que celles-ci soient exercées par un agent statutaire de l'Etat, un contractuel, un salarié du privé ou un indépendant. L'exemple le plus souvent cité étant le métier d'infirmier/ère, exercé sous différents statuts. Un blocage pour le secteur privé pourrait empêcher le ministre de respecter son timing : le projet de loi approuvé avant les vacances parlementaires et une réforme approuvée avant la fin de l'année. Avant d'entamer le vaste chantier de la pension à points.

« Nous allons repartir dans des opérations d'information de la population en expliquant ce qui ne va pas dans cette loi et comment nous entendons régler le problème de la pénibilité, par l'aménagement des fins de carrière, annonce pour sa part Robert Vertenueil. Et nous sommes en train de préparer des actions en front commun pour l'automne. » ■

PASCAL LORENT

### CALENDRIER

#### Pour la Fête nationale

**6 juin 2018.** Au terme du comité de gestion du Service fédéral des pensions, employeurs et syndicats se quittent sur un constat d'échec concernant la reconnaissance des métiers pénibles au sein du secteur privé.

**27 juin 2018.** Le Conseil national du travail, où siègent également les partenaires sociaux, devra tenter d'élaborer une liste des fonctions pénibles dans le privé, thème de leur désaccord.

**20 juillet 2018.** Le ministre fédéral des Pensions souhaite faire passer en gouvernement les projets de loi sur les métiers pénibles des secteurs public (2<sup>e</sup> lecture) et privé (1<sup>re</sup> lecture) avant cette date.

P.L.T